VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

MON FILS PRENDS DU CANNABIS DEPUIS LONGTEMPS

Par Profil supprimé Postée le 13/12/2011 11:58

> C'est parcequ'il s'est fait arreter hier en posséssion de cannabis que j'admets enfin qu'il est dépendant et ce depuis longtemps. On va dire que c'est un premier pas vers lui.
> Fabienne

Mise en ligne le 13/12/2011

Bonjour,

Vous semblez décrire une situation difficile avec votre fils. Son arrestation vous a, en un sens, permis d'ouvrir les yeux sur son problème de dépendance que vous refusiez d'admettre ou de voir jusqu'ici visiblement. Cela peut être l'occasion de renouer le dialogue entre vous et de chercher à comprendre les raisons qui le poussent à consommer et qui font qu'il en soit là aujourd'hui.

Au niveau judiciaire, les sanctions qu'encourt votre fils pour usage de stupéfiants sont les suivantes : amende qui peut aller jusqu'à 3750 euros et jusqu'à un an de prison ferme. Pour possession de stupéfiants il encourt en théorie 10 ans de prison et jusqu'à 7 500 000 euros d'amende. Mais ces peines sont les peines "maximum" prévues par la loi et en l'occurrence elles ne seront pas appliquées pour une possession simple de stupéfiants (s'il ne s'agit que de cela). Si c'est la première fois qu'il est arrêté, il est probable que le procureur choisisse des alternatives aux poursuites (stage de sensibilisation aux frais de l'usager, Travaux d'intérêt généraux, injonction thérapeutique, rappel à la loi, amende "amiable" dans le cadre d'une "composition pénale" (attention cette dernière est inscrite au casier judiciaire) ..).

Cette situtation étant difficile, nous vous conseillons de joindre l'un de nos écoutants au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe 7j/7 de 8h à 2h) pour "en parler" et faire le point sur ce que vous pouvez faire ou non.

Cordialement.